

Numéro 12, été 2005

Le Mot de l'Ambassadeur



Cher(e) Compatriote

Je m'adresse à vous pour la dernière fois à travers cette " Lettre du Consulat ". En effet, d'ici quelques semaines, ma mission au Danemark prendra fin.

Merci de la compréhension que vous n'avez cessé de me manifester au cours de ces presque quatre années. Merci aussi de votre aide et de votre soutien. Je vous en suis très reconnaissant.

Cette période a été riche en changements :

- un intérêt accru de la France et du Danemark l'un pour l'autre comme le montrent, par exemple, l'attrait exercé en France par le "modèle social" danois, le volume croissant de touristes danois qui visitent notre pays (plus de 750.000 en 2004), la place des investissements danois parmi les investissements directs étrangers chez nous ou encore le succès croissant des échanges universitaires entre les deux pays dans le cadre des programmes Erasmus et Socrates.

Consulat de France à Copenhague, Ny Østergade 3, 1101 Copenhague K. 1

☎ 33.67.01.00.

Consulat@amba-France.dk

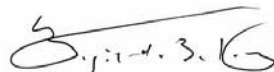
- Une image plus moderne de la France au Danemark : le transfert de l'Institut Français de Copenhague, du quartier résidentiel dans lequel il était installé depuis plus de cinquante ans à un emplacement situé au centre même de la capitale, en plein quartier piétonnier, en est le symbole. D'ores et déjà, les chiffres sur l'activité de l'IFC le montrent bien, cette opération peut être considérée comme un succès.

- Une meilleure prise en compte des besoins : besoin d'information avec un site Internet de l'ambassade reconstruit et qui s'efforce d'améliorer en permanence la qualité de ses prestations ; besoin de scolarisation avec l'acquisition de nouveaux bâtiments contigus aux locaux actuels du Lycée Prins Henrik et qui vont permettre de répondre à une demande sans cesse croissante ; aide à nos compatriotes à la recherche d'un emploi, à travers l'activité du Bureau Accueil Emploi ; facilités offertes à nos compatriotes de Suède du Sud qui peuvent désormais accomplir un certain nombre de démarches administratives auprès du Service Consulaire de l'Ambassade à Copenhague, sans avoir à se déplacer à Stockholm comme cela était le cas jusqu'à présent.

Mais je voudrais surtout dire que la vie de la Communauté française au Danemark ne serait pas ce qu'elle est sans l'activité des Associations, c'est-à-dire, en particulier, sans le dévouement de tous ceux qui y consacrent de leur temps et de leur énergie. Un grand merci à eux tous.

Avec mes sentiments très cordiaux,

Régis de BELENET
Ambassadeur de France au Danemark



SOMMAIRE

1. Le Mot de l'Ambassadeur	pages 1-2
2. Bureau Accueil Emploi	pages 3-4
3. Les résultats du baccalauréat 2005 au Lycée français de Copenhague	pages 4-5
4. Report de l'échéance des passeports biométriques	page 5
5. Demande de bourses scolaires	page 5
6. Lancement d'Escapade	page 6
7. Brèves de la Mission Economique	pages 6-7
8. Résultats du Référendum du 29 mai 2005 au centre de vote de l'ambassade	page 8
9. La nationalité française	page 9
10. Les relèves de personnel à l'Ambassade	page 10

Bureau Accueil Emploi

Etes-vous à la recherche d'un emploi au Danemark?

Le Bureau Accueil Emploi (B.A.E) peut vous aider et vous aiguiller dans votre recherche d'emploi au Danemark.

A qui s'adresse le Bureau Accueil Emploi ?

Le Bureau Accueil Emploi (B.A.E) s'adresse aux français en recherche d'emploi et déjà installés au Danemark. Ce service communique des informations, des conseils ou des contacts utiles à la recherche d'emploi au Danemark et il peut vous mettre en contact avec des entreprises locales à la recherche de profils internationaux.

Quelles sont les conditions d'Inscription au Bureau Accueil Emploi ?

Il faut :

- Résider au Danemark pour une période de plus de 3 mois
- Etre en règle vis-à-vis des autorités danoises
- Etre inscrit au registre des Français établis hors de France au service consulaire
- Passer un entretien préalable à l'inscription

Comment s'inscrire au Bureau Accueil Emploi ?

Pour bénéficier des services du Bureau Accueil Emploi (B.A.E), vous devez prendre RDV avec la Conseillère Emploi, qui évaluera votre profil et procédera à votre inscription dans la base de données du service.

Les entretiens ont lieu les lundi, mercredi et vendredi matins dans les locaux du Service Consulaire. Préalablement à l'entretien, vous devrez envoyer par mail 2 CV sous format Word en français et en danois (ou en anglais si vous ne parlez pas encore le danois).

Si vous résidez en province et qu'il vous est difficile de vous déplacer à Copenhague, vous pouvez envoyer votre dossier de candidature au Bureau Accueil Emploi par courriel ou par courrier et reprendre contact par téléphone quelques jours plus tard.

Pour la prise de RDV et pour tout renseignement concernant la recherche d'emploi au Danemark, veuillez vous adresser à :

Mme Anne DROUET-MAJLERGAARD
Bureau Accueil Emploi
Ny Østergade 3
1101 Copenhague K
Tél : 33 670165
Courriel : job-emploi@amba-france.dk

Les résultats du Baccalauréat 2005 au Lycée Français de Copenhague

Résultats du Bac en chiffres

	S	ES	L	Ensemble
TB	1			1
B	2		3	5
AB	1	5	1	7
ADMIS	3	5		8
REFUSE				0
TOTAL	7	10	4	21

Résultats du Bac en pourcentage

Mentions	S	ES	L	Ensemble
TB	14.29%	0.00%	0.00%	4.76%
B	28.57%	0.00%	75.00%	23.81%
AB	14.29%	50.00%	25.00%	33.33%
ADMIS	42.86%	50.00%	0.00%	38.10%
REUSSITE%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
MENTIONS%	57.14%	50.00%	100.00%	61.90%

Résultats du Baccalauréat Franco-Danois (Dansk-Fransk Baccalauréat) : 100%

Résultats du Brevet : 88 %

Résultats du Brevet danois (Folkeskole Afgangsprøve) : 100%

Consulat de France à Copenhague, Ny Østergade 3, 1101 Copenhague K. 4

☎ 33.67.01.00.

Consulat@amba-France.dk

Pour la troisième année consécutive, le Lycée Prins Henrik enregistre 100% de réussite au baccalauréat. Près des deux tiers (61.0%) des élèves ont obtenu une mention (1 mention Très Bien, 5 mentions Bien, 7 mentions Assez Bien).

Tous les élèves qui ont présenté le baccalauréat Franco-Danois ont été reçus avec, pour certains, de remarquables résultats.

Le Brevet Français avec 88% et le Brevet Danois avec 100% de réussite démontrent le très bon niveau des élèves du Collège.

A la rentrée prochaine, le Lycée Prins Henrik prendra possession d'un nouveau bâtiment qui pourra héberger dans d'excellentes conditions les effectifs en croissance régulière de l'établissement.

Passeports biométriques, report de l'échéance du 26 octobre 2005

Après de multiples hésitations, l'administration américaine, en accord avec le Congrès, vient de décider de reporter d'un an, jusqu'au 26 octobre 2006, la date limite à partir de laquelle les ressortissants des pays bénéficiaires du VWP (Visa Waiver Program) devront présenter, pour entrer aux Etats-Unis sans visa, un passeport biométrique comportant une puce électronique où seront mémorisés l'identité et la photo numérique des voyageurs. En contrepartie, l'Administration (Département d'Etat et Homeland Security Department) a concédé au Congrès qu'à compter du 26 octobre 2005, minuit, les passeports devront comporter une photo numérique infalsifiable, condition nécessaire pour être admis aux Etats-Unis sans visa.

Concrètement, la situation se présentera comme suit, pour les ressortissants des pays bénéficiaires du VWP :

- Les porteurs de passeports lisibles en machine émis antérieurement au 25 octobre 2005 minuit continueront à être admis sans visa aux Etats-Unis pour un séjour inférieur à trois mois jusqu'à la date d'expiration de leur passeport.
- Aucun pays ne sera suspendu du VWP même s'il n'est pas en mesure de se mettre en conformité avec l'échéance du 26 octobre 2005. Mais ceux de leurs ressortissants qui présenteront soit un passeport non lisible en machine, soit un passeport lisible en machine ne comportant pas de photo numérique imprimée, émis postérieurement au 25 octobre 2005 minuit, devront être porteurs d'un visa.

Demande de bourses scolaires

Les familles qui décident de scolariser leurs enfants dans un établissement d'enseignement français à l'étranger et qui disposent de ressources modestes peuvent bénéficier de bourses scolaires attribuées par la Commission Nationale des Bourses présidées par le directrice de l'AEFE.

Si vous scolarisez votre enfant au lycée français de Copenhague pour l'année scolaire 2005/2006, si vous pensez être éligible au bénéfice d'une bourse scolaire et que vous vous êtes installé au Danemark après le 15 mars 2005, vous avez la possibilité de retirer un dossier de demande de bourse auprès du lycée français Prins Henrik (contact : Mme Marie-José Caron – 33.21.20.48) ou auprès des services consulaires de l'Ambassade. Les dossiers de demande de bourses sont à déposer jusqu'au 16 septembre 2005 inclus.

Consulat de France à Copenhague, Ny Østergade 3, 1101 Copenhague K. 5

☎ 33.67.01.00.

Consulat@amba-France.dk

Lancement d'Escapade

Escapade, radio pétillante pour tous les francophiles et francophones de Copenhague ! Diffusion tous les dimanches de 18h à 19h sur 98.9 FM. Escapade est une association qui a pour objet principal de promouvoir les échanges culturels et linguistiques entre francophones et Danois, par l'animation d'une radio locale à Copenhague. Outre la diffusion d'informations, elle se met également au service de la diffusion de la langue et, d'une certaine façon, de la pensée françaises. www.escapade.dk

Brèves de la Mission Economique

Relations bi-latérales

Succès de Thales e-Transactions CGA au Danemark

La branche e-Transactions CGA du groupe *Thales* a signé, le 23 mai dernier, un important contrat pour réaliser et mettre en place un système de billetterie électronique pour l'ensemble des transports en commun du pays.

Flowsystems (groupe Alstom) est cédé à Logstor (Danemark)

Le groupe *Alstom* a annoncé en juin la cession de sa filiale danoise *FlowSystems* à *Logstor*, entreprise danoise du même secteur.

Flowsystems (branche Power du groupe français) est spécialisée dans les équipements de chauffage urbain (tubes isolés). Elle emploie 600 personnes et a enregistré un chiffre d'affaires de 152 millions d'euros en 2004.

Croissance des ventes automobiles : Peugeot en tête

Depuis le début de l'année, les ventes de voitures ont augmenté de 24 % par rapport à la même période en 2004. **TOP 5** (janvier à mai 2005) : **1. Peugeot 307 (2540 unités) ; 2. Peugeot 206 (2363 unités) ; 3. Suzuki Alto (2202 unités) ; 4. Toyota Avensis (2043 unités) ; 5. Skoda Fabia (1883 unités).**

Danemark

Le groupe danois A.P. Møller cède sa filiale Mærsk Air à un fonds d'investissement islandais

Le groupe danois *A.P. Møller*, propriétaire de *Mærsk Air*, souhaitait depuis quelque temps se dessaisir de ses activités dans les transports aériens, un secteur où la concurrence est vive et où les compagnies « low-cost » mènent la vie dure aux compagnies aériennes établies.

C'est chose faite depuis ce 30 juin 2005 : *Mærsk Air* est repris pour 300 millions d'euros par le fonds d'investissement islandais *Fons Eignarhaldsfelag*, le même qui avait repris, en mars dernier, l'autre compagnie danoise *Sterling* pour 54 millions d'euros.

Mærsk Sealand acquiert l'un de ses plus grands concurrents

A.P. Møller-Mærsk, le plus grand groupe industriel danois, dont les métiers couvrent des domaines aussi divers que le transport aérien, la production d'hydrocarbures, l'industrie mécanique ou la grande distribution a décidé d'investir dans son activité historique, le transport maritime conteneurisé. Déjà premier armateur mondial par le biais de sa filiale *Mærsk Sealand*, *A.P. Møller-Mærsk* vient en effet d'annoncer l'acquisition de son concurrent hollandais *P&O Nedlloyd*, numéro trois du secteur.

Explosion des saisies de contrefaçons au Danemark

Les marchandises contrefaites saisies par les douanes danoises (*ToldSkat*) représentaient en 2004 une valeur de 8,2 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros en 2003. La majorité des contrefaçons qui arrivent sur le marché danois proviennent de Chine et de Thaïlande et sont souvent vendues via Internet.

Boom sur le marché danois des capitaux pour les biotechs

Après plusieurs années de crise sur le marché des capitaux-risque, l'industrie danoise des biotechnologies assiste actuellement à un véritable boom de l'apport en capitaux. En très peu de temps, trois sociétés danoises de biotechnologies, *Pharmexa*, *Topotarget*, et *Bavarian Nordic*, ont pu lever plus de 130 M€ de fonds sur la place boursière de Copenhague.

Retrouvez les articles des agents de la Mission Economique dans leur intégralité sur www.missioneco.org/danemark

Résultats du Référendum du 29 mai 2005 au centre de vote de l'Ambassade

Nombre d'électeurs inscrits	1450
Nombre de bureau(x) de vote	1
Nombre de votants (constatés par les émargements)	679 (taux de participation : 46,83 %)
Nombre d'enveloppes vides et de bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne	- 0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	- 4
Nombre de suffrages exprimés	= 675
Nombre de réponses OUI	550 (81,48 %)
Nombre de réponses NON	125 (18,52 %)

D'une manière générale, les Français de l'étranger ont voté en faveur du OUI au Traité établissant une Constitution Européenne : les Français de l'Union Européenne ont voté OUI à 79,31 % avec un taux de participation d'une moyenne de 43,25 %. Au niveau mondial, la tendance demeure identique avec 80,99 % de voix en faveur du OUI et un taux de participation de 32,92 %.

La nationalité française

La nationalité française peut résulter :

- soit d'une **attribution** par filiation «jus sanguinis» ou par la naissance en France «jus soli»,
- soit d'une **acquisition** à la suite d'événements personnels (mariage avec un conjoint français, par exemple) ou d'une décision des autorités françaises (naturalisation).

L'attribution de la nationalité française

□ **par filiation (droit du sang)** : Est français l'enfant légitime ou naturel dont l'un des parents au moins est français. La filiation adoptive ne produit d'effet en matière d'attribution de la nationalité française que si l'adoption est plénière.

Par ailleurs, la filiation de l'enfant n'a d'effet sur la nationalité de celui-ci que si elle est établie durant sa minorité.

□ **par la naissance en France (droit du sol)** : Est français l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né.

La simple naissance en France ne vaut attribution de la nationalité française que pour l'enfant né de parents inconnus ou apatrides, ou de parents étrangers qui ne lui transmettent pas leur nationalité.

L'enfant né en France avant le 1er janvier 1994, d'un parent né sur un ancien territoire français d'outre-mer avant son accession à l'indépendance, est français de plein droit. Il en est de même de l'enfant né en France après le 1er janvier 1963, d'un parent né en Algérie avant le 3 juillet 1962.

L'acquisition de la nationalité française

□ **à raison de la naissance et de la résidence en France** : **Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité** si il a en France sa résidence et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans, depuis l'âge de onze ans.

□ **à raison du mariage avec un(e) Français(e)** : La nationalité française est ouverte par déclaration à tout étranger ou apatride qui **contracte mariage avec une personne de nationalité française**. Cette déclaration est souscrite après un délai de 2 ans si les époux résident en France, ou après 3 ans si les époux résident à l'étranger et après l'enregistrement du mariage au Consulat.

Pour les ressortissants des Etats partis à la Convention du Conseil de l'Europe visant à la suppression des cas de plurinationalité, l'acquisition volontaire de la nationalité française fait perdre la nationalité d'origine (sauf exceptions pour les ressortissants néerlandais et italiens).

□ **à raison de l'adoption simple ou du recueil en France** : L'enfant qui a fait l'objet d'une adoption simple par une personne de nationalité française peut, jusqu'à sa majorité, déclarer qu'il réclame la nationalité française.

Les relèves de personnels à l'Ambassade

Enfin, cette lettre est aussi l'occasion de saluer les départs de personnels de l'Ambassade qui interviendront dans le courant de l'été :

- à la chancellerie diplomatique, Mme Reine Jacquet-Thomarat, secrétaire de l'ambassadeur, remplacée par Mme Sonja Kuc ;
- au service de coopération et d'action culturelle, Mme Françoise Gardies, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle, remplacée par M. Laurent Polonceaux, et Mme Henriette Brytygier, assistante de Mme Gardies, dont le successeur n'est pas encore connu ;
- au poste de l'Attaché de Défense, le Capitaine de frégate Gérard Domini, remplacé par le Lieutenant-Colonel Christine Chaulieu ;
- au poste de l'Attaché de Sécurité Intérieure, le Commissaire Divisionnaire Daniel Condaminas, remplacé par le Commissaire Divisionnaire Jöel Madec ;
- à l'Institut Français de Copenhague, Melle Irène Kirsch, Directrice des cours, remplacée par Mme Agnès Pétillot ;
- à la section consulaire de l'ambassade, M. Patrick Mengolli, chargé de la comptabilité, remplacé par M. Stéphane Guillaud.

A tous les partants, un grand merci pour tout ce qu'ils ont su apporter et l'expression de tous nos vœux de bonheur dans leurs nouvelles fonctions. Quant à ceux qui arrivent, gageons qu'ils sauront trouver bien des raisons d'aimer leur séjour au Danemark.